

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID : 019-200078947-20221012-2022_10_12_07-DE



Syndicat
de la Diège

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE LA DIEGE**

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de **l'exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif**, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LAMAZIERE-HAUTE, sous la Présidence de M. Jean-François MICHON

PRESENTS : BARRIER Jean-Baptiste, BEAUMONT Didier, COUDERT Sylvain (suppléant de LE GALL Nathalie), DEVEDEUX Jean-Paul, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice

ABSENTS : LE GALL Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : BEAUMONT Didier

Date de convocation : 21/09/22

Membres en exercice : 6	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0
--------------------------------	---------------------	--------------------	-----------------	-------------------

Référence DIEGE :	2022-10-12-07
Objet :	Tarifs de l'assainissement collectif – Année 2023 – Etablissements particuliers

Monsieur le Vice-Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la DIEGE arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu d'établir une tarification spécifique de la taxe d'assainissement pour certains établissements particuliers, notamment les centres médico-sociaux.

Prime fixe d'abonnement :

Taxe Assainissement (Calcul : 76,00 € * Nbre de lits * 70%)							
Etablissements	ESAT EYGURANDE Foyer hébergement	ESAT EYGURANDE Blanchisserie	EHPAD EYGURANDE	VVF Villages L'ABEILLE	FONDATION POMPIDOU	CHPE L'Abeille	CHPE L'Atrium
Nbre de lits	75		31	70	80	20	36
Total	3 990,00 €	1 000,00 €	1 649,20 €	3 724,00 €	4 256,00 €	1 064,00 €	1 915,20 €

A compter du 1^{er} m³ consommé : 1,75€ le m³

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :

DECIDENT de fixer, pour l'année 2023, les tarifs proposés pour les établissements particuliers.

Fait et délibéré à LAMAZIERE-HAUTE,
Le 12/10/2022
Le Vice-Président du Syndicat,
Jean-François MICHON

